

## **Maison des Microtechniques Composition du jury de concours**

**Rapporteur : M. Le Président**

Les études et le suivi de la construction de la Maison des Microtechniques seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre, désignée à la suite d'une procédure de concours restreint.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOCE, au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics.

La date limite de réception des candidatures est fixée au jeudi 16 mai 2002 à 12 h.

Le jury de concours qui examinera les candidatures aura lieu le jeudi 30 mai 2002 à 10 h. La seconde réunion du jury est prévue le lundi 26 août 2002.

Conformément à l'article 25 du code des marchés publics, il est proposé que siègent au jury les membres suivants :

### **1. Membres de la CAO :**

#### Titulaires

Jean-Louis FOUSSERET

Jean JOURDAIN

Gilbert GAVIGNET

Jacques THIEBAUT

Jean-Claude ROY

Béatrice FALCINELLA

M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

M. le Comptable du Trésor

Un représentant de l'Etat

#### Suppléants

Gabriel JANNIN

Richard SALA

Jean-Yves RENO

Raymond REYLE

Nicole DAHAN

Françoise FELLMANN

### **2. Personnalités désignées :**

Vincent FUSTER : Vice-président de la CAGB délégué à l'économie

Jean-Paul VOGEL : Directeur Général des Services de la CAGB

### **3. Personnes qualifiées :**

2 architectes désignés par l'ordre des architectes.

L'architecte du Conseil général

Daniel DROZ-VINCENT : architecte DPLG

**A l'unanimité, le Conseil approuve la composition du jury de maîtrise d'œuvre.**

Pour extrait conforme,

Le Président